

## - SOCIETES – IMMATRICULATION SARL – SARLU – SAS – SASU SANS ACTIVITE

Facilitez et simplifiez  
vos démarches

### ASSISTANCE AUX FORMALITES

#### I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

#### II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

#### III. Coût :

70 € par chèque à l'ordre de la CMA

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : [www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

### Formulaires :

- 2 formulaires MO ([document à télécharger](#)) (SAS, SA, SASU)
- 1 formulaire MO ([document à télécharger](#)) (SARL, SARLU)
- 1 formulaire TNS si gérance majoritaire ([document à télécharger](#))
- 1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

### Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :

#### POUR LA SOCIETE

- 2 exemplaires originaux des statuts paraphés et signés avec mention du blocage du capital, le nom et l'adresse de la banque
- Journal d'annonces légales contenant l'avis de constitution ou copie de la demande avec date d'insertion et cachet du journal

**\*Nouveau : simplification des formalités au RCS** .Les démarches à réaliser auprès du RCS sont assouplies depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 (décret 2012-928 du 31 juillet 2012 et arrêté du 31 juillet 2012, JO du 2 août, p .12642).L'objectif principal visé est de rationaliser la tenue du Registre National du Commerce et des Sociétés (RNCS) par l'INPI qui a pour obligation de centraliser au RNCS l'ensemble des doubles originaux des RCS. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les déclarations, actes et documents comptables soumis à publicité au RCS n'auront plus à être déposés en double exemplaire au greffe du tribunal : « un seul suffit ».Les greffiers adressent les documents, assimilés à des originaux, sous format électronique à l'INPI.

**IMPORTANT : maintien des 2 exemplaires « papier » pour les Greffes de Strasbourg, Colmar et Saverne.** Le manque de moyens permettant de faire évoluer l'outil informatique pour la transmission des documents des Greffes de Strasbourg, Colmar et Saverne les contraint au maintien des 2 exemplaires « papier » pour le moment.

### Eventuellement :

- 1 P.V de nomination du gérant, s'il n'est pas nommé dans les statuts + acceptation des fonctions de gérant / président
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports en cas d'apports en nature

#### Pour la SAS et la SASU

- 1 exemplaire de la liste des souscripteurs
- 1 exemplaire de l'attestation de blocage des fonds

#### POUR LE LOCAL

- Si siège au domicile du représentant :
  - ✓ si locataire : 2 copies de la notification au propriétaire + 2 copies du bail d'habitation ou 2 copies de la dernière facture de loyer ou facture eau, électricité, téléphone
  - ✓ si propriétaire : 2 autorisations de mise à disposition du local à la société + 2 justificatifs propriété (taxe foncière ou copie acte de propriété) ([document à télécharger](#))

- Si adresse dans un local commercial :
  - ✓ copie du bail commercial
  - ✓ ou copie du contrat de sous-location avec copie du bail principal mentionnant l'autorisation du propriétaire
- Si domiciliation dans une société de domiciliation agréée par la Préfecture :
  - ✓ 2 copies du contrat de domiciliation

### **POUR LES PERSONNES CHARGÉES DE REPRÉSENTER ADMINISTRER OU CONTRÔLER**

- 2 copies de la carte d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour, ou de résident, en cours de validité à jour

#### **Pour les dirigeants de nationalité étrangère :**

- **Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne :**  
copie, recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco :**  
copie recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour les R ressortissants algériens :** copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- **Pour les autres ressortissants étrangers** (y compris les ressortissants des pays de l'OCDE \*)
  - S'ils résident en France :**  
copie de la carte de séjour portant mention : « artisan commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident
  - S'ils ne résident pas en France :**  
copie de la pièce d'identité en cours de validité et sa traduction certifiée conforme par son détenteur

\* OCDE = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie

- 2 attestations sur l'honneur de non-condamnation pénale avec la filiation ([document à télécharger](#))

Pour un traitement optimal de votre dossier de constitution auprès du RCS, nous vous préconisons de joindre :

- **2 originaux de la liste des bénéficiaires effectifs** ([document à télécharger](#))
- **1 chèque de 23,78€ à l'ordre du Tribunal Judiciaire**  
(ordonnance n°2016-1635 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, décret n°2017-1094 du 12 juin 2017)

⇒ Mandat ou pouvoir si nécessaire

### **FRAIS D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

- **70,39 € par chèque libellé à l'ordre du Tribunal Judiciaire**

**SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE**

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

**Par dépôt ou envoi postal :**

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un expert en formalités pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

**ou**

**Sur rendez-vous :**

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

---

**Mes coordonnées :**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :